



# PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale  
et de la circulation routière

Affaire suivie par :  
Sevinez AYDOGDU  
Tél : 03 20 30 58 74  
[pref-funeraire@nord.gouv.fr](mailto:pref-funeraire@nord.gouv.fr)

Lille, le  
**29 MARS 2024**

Le Préfet du Nord

à

Mesdames et Messieurs les professionnels  
du service public funéraire  
(liste des destinataires in fine)

Objet : Composition du jury chargé de la délivrance de diplômes dans le domaine funéraire  
REF : mon arrêté préfectoral du 13 septembre 2021

Aux termes de l'article D.2223-55-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il m'appartient d'établir une liste d'au moins 30 personnes habilitées pour remplir les fonctions de membres du jury chargé de la délivrance de diplômes dans le domaine funéraire.

Je vous rappelle que ce diplôme est obligatoire pour l'exercice des fonctions de maître de cérémonie, de conseiller funéraire et de dirigeant d'opérateur funéraire.

Une attention particulière doit être portée au respect de la parité entre les femmes et les hommes, conformément à l'article D.2223-55-9 modifié du CGCT.

Aussi, si vous souhaitez intégrer le jury chargé de la délivrance de diplômes dans le domaine funéraire, je vous invite à faire acte de candidature avant le 31 mai 2024 à l'adresse mail suivante : [pref-funeraire@nord.gouv.fr](mailto:pref-funeraire@nord.gouv.fr) en joignant la copie du diplôme de maître de cérémonie, de conseiller funéraire ou tout justificatif valant équivalence de ces compétences ou attestant votre fonction de chef d'entreprise.

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice de la réglementation  
et de la citoyenneté intérim



Caroline TOURTEAU